

EXAMEN ADJOINT ADMINISTRATIF 1^{ère} CLASSE

SESSION 2015

RAPPORT DU PRESIDENT DU JURY

L'examen professionnel pour l'accès au grade d'adjoint administratif 1^{ère} classe est organisé tous les deux ans par tous les Centres de gestion de la Région Midi Pyrénées. Cet examen permet aux candidats recrutés sur le grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe d'accéder au grade de 1^{ère} classe et de dérouler une carrière.

Cet examen a été organisé en 2013.

Pour cet examen c'est le CDG46 qui a conçu le sujet de l'épreuve écrite.

LES CONDITIONS D'ACCES A L'EXAMEN – LES MISSIONS

Peuvent se présenter à l'examen les fonctionnaires au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe ayant atteint le 4^{ème} échelon et comptant 3 ans de services effectifs dans ce grade.

Les Adjoints Administratifs territoriaux sont chargés de tâches administratives d'exécution qui supposent la connaissance et comportent l'application de règles administratives et comptables.

Ils peuvent être chargés d'effectuer divers travaux de bureautique et être affectés à l'utilisation des matériels de télécommunication. Ils peuvent être chargés d'effectuer des enquêtes administratives et d'établir des rapports nécessaires à l'instruction de dossiers.

Ils peuvent être chargés de placer les usagers d'emplacements publics, de calculer et de percevoir le montant des redevances exigibles de ces usagers.

Lorsqu'ils relèvent des grades d'avancement, les adjoints administratifs territoriaux assurent plus particulièrement les fonctions d'accueil et les travaux de guichet, la correspondance administrative et les travaux de comptabilité.

Ils peuvent participer à la mise en œuvre de l'action de la collectivité dans les domaines économique, social, culturel et sportif.

Ils peuvent être chargés de la constitution, de la mise à jour et de l'exploitation de la documentation ainsi que de travaux d'ordre.

Ils peuvent centraliser les redevances exigibles des usagers et en assurer eux-mêmes la perception.

Ils peuvent être chargés d'assurer la bonne utilisation des matériels de télécommunication.

Ils peuvent être chargés du secrétariat de mairie dans une commune de moins de 2 000 habitants.

Ils peuvent se voir confier la coordination de l'activité d'adjoints administratifs du premier grade.



DONNEES CHIFFREES

Session précédente – 2013

Nbre de candidats admis à concourir	Nbre de candidats présents à la 1 ^{ère} épreuve	Nbre de candidats autorisés à passer l'épreuve orale	Nbre de candidats présents à l'épreuve orale	Nbre de candidats admis
93	87	85	85	67

Session 2015

Nbre de candidats admis à concourir	Nbre de candidats présents à la 1 ^{ère} épreuve	Nbre de candidats autorisés à passer l'épreuve orale	Nbre de candidats présents à l'épreuve orale	Nbre de candidats admis
54	53	51	49	41

Le nombre de candidats a sensiblement diminué en 2015. Très peu de candidats absents à la première épreuve.

Les candidats sont majoritairement des femmes sur ce cadre d'emplois. Seuls 4 hommes étaient admis à concourir et 3 sont admis.

EPREUVE ECRITE

Cette épreuve écrite à caractère professionnel consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en trois à cinq questions appelant des réponses brèves ou sous forme de tableaux et destinées à vérifier les capacités de compréhension du candidat et son aptitude à retranscrire les idées principales des documents. (durée 1h30 – coef : 2).

Cette épreuve a eu lieu le 11 mars 2015. Sur les 53 candidats présents, 2 ont obtenu une note éliminatoire (inférieure à 5 sur 20) ; 35 candidats ont obtenu une note supérieure à 10 sur 20.

EPREUVE ORALE

Cette épreuve consiste en un entretien destiné à permettre d'apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel et suivie d'une conversation. Ce document, établi conformément au modèle fixé par arrêté du ministre chargé des collectivités locales, est fourni par le candidat au moment de son inscription et remis au jury préalablement à cette épreuve. (durée 15mn dont 5 mn au plus d'exposé – coef 3).



Le jury a été divisé en deux sous jurys composés de :

- Un élu
- Un fonctionnaire
- Une personne qualifiée

Le jury a validé la grille d'évaluation suivante :

- Présentation, personnalité, comportement : 3 points
- Expérience professionnelle : 7 points
- Capacité pour exercer les missions dévolues au cadre d'emplois : 7 points
- Expression orale : 3 points

51 candidats étaient autorisés à se présenter à l'épreuve orale qui a eu lieu les 27 et 28 mai 2015 au centre de gestion; 49 étaient présents.

Le Jury d'admission a déclaré admis les 41 candidats ayant obtenu un total minimum de 50 points ce qui correspond à une note de 10/20.

CONCLUSION

Les résultats de l'épreuve écrite sont d' un niveau satisfaisant.

Les membres du jury sont globalement satisfaits du niveau des candidats pour l'épreuve orale. Il y a plus de préparation et une meilleure maîtrise dans leur présentation.

La connaissance de leur environnement territorial reste à améliorer pour beaucoup de candidats.

Le jury regrette toutefois que les candidats ne renseignent pas avec plus de précision le document relatif à leur parcours professionnel, document dont le jury prend connaissance avant l'entretien avec le candidat et devant servir de point de départ à la conversation. D'où l'intérêt pour le candidat de bien compléter cet imprimé.

L'organisation de cet examen s'est déroulée dans de bonnes conditions.

Fait à Albi, le 15 Juin 2015

Le Président du jury,

Jean-Pierre VERDIER